

# DIPLÔMÉS ET APPRENTIS DE LYCÉE PROFESSIONNEL, TECHNOLOGIQUE OU AGRICOLE

VOUS VENEZ D'OBTENIR VOTRE CAP, BAC PRO,  
BAC TECHNOLOGIQUE, BREVET PRO...



Ce document  
vous servira  
par la suite,  
**CONSERVEZ LE  
PRÉCIEUSEMENT**

OU BIEN

Vous étiez  
boursier



Vous avez passé votre  
diplôme par la voie  
de l'apprentissage  
et vous disposez de  
peu de ressources

arpe

Vous pouvez bénéficier  
de l'aide à la recherche  
du premier emploi (ARPE)  
de 200 euros/mois  
pendant 4 mois



Pour tout savoir sur l'arpe  
et accéder à votre dossier  
de demande fin août :  
[education.gouv.fr/arpe](http://education.gouv.fr/arpe)

**VOUS DEVEZ ENVOYER VOTRE DEMANDE  
DANS LES 4 MOIS QUI SUIVENT  
VOTRE RÉUSSITE À L'EXAMEN !**



Pour vous accompagner dans votre démarche, rapprochez-vous du conseiller principal d'éducation de votre lycée ou du directeur de votre centre de formation

**N'ATTENDEZ PAS, VOUS POUVEZ PRÉPARER VOTRE DOSSIER :**

1

## VOTRE RELEVÉ DE NOTES

dès la publication des résultats ou  
l'attestation de réussite au diplôme  
à demander au service des  
examens de l'académie où vous avez  
présenté votre examen

2

## VOTRE ATTESTATION DE BOURSE

ou l'avis d'impôt 2015 sur les revenus  
2014 pour les apprentis

3

## LA COPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ



Vous enverrez votre demande  
à l'adresse régionale qui vous  
sera indiquée dans le formulaire

LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE L'ARPE  
sera disponible fin août sur

[www.education.gouv.fr/arpe](http://www.education.gouv.fr/arpe), il comporte  
une attestation sur l'honneur certifiant que  
vous êtes à la recherche d'un premier emploi